

Objet :

Recherche d'un prestataire pour effectuer la maintenance informatique du service Espace Petite Enfance

DECISION n° 20230724

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales : le Président pouvant recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception d'un certain nombre de domaines énumérés par cet article, les marchés publics ne figurant pas dans les domaines exclus,

Vu la délibération n° 2022-13 du Conseil Communautaire en date du 7 mars 2022 prise en application de cet article et du nouveau code des marchés publics, l'autorisant à prendre toute décision concernant :

- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures, et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables lorsque leur valeur estimée est inférieure aux seuils de procédure formalisée et lorsque les crédits sont inscrits au budget.

DECIDE

D'accepter l'offre de :

EURL LORDI
150 rue des Frères Montgolfier
82000 MONTAUBAN

Pour effectuer la maintenance du parc informatique du service Petite Enfance de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais durant une période de un an.

Tarifs annuels pour la période du 01/08/2023 au 31/07/2024.

Montant € HT de la prestation	460,00
Montant € TTC	552,00

Fait à Caussade, le 24 juillet 2023

Monsieur Guy ROUZIES,
Président de la Communauté de
Communes du Quercy Caussadais

